

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
DIRECTION DES MONUMENTS ET DES SITES
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DMS : GCR/2043-0392/31/2017-307
Dossier traité par G. Conde-Reis
DU : 04/PFU/642947
N/réf. : AA/AH/BXL21175_626_Passage du Nord
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Neuve, 40 – Passage du Nord. Demande de permis unique portant sur la création d'une circulation verticale dans la travée centrale de la galerie commerçante. Avis conforme de la CRMS.

En réponse à votre courrier du 10/09/2018 sous référence, nous vous communiquons **l'avis conforme favorable sous réserves** rendu par la CRMS en sa séance du 12/09/2018, concernant l'objet susmentionné.

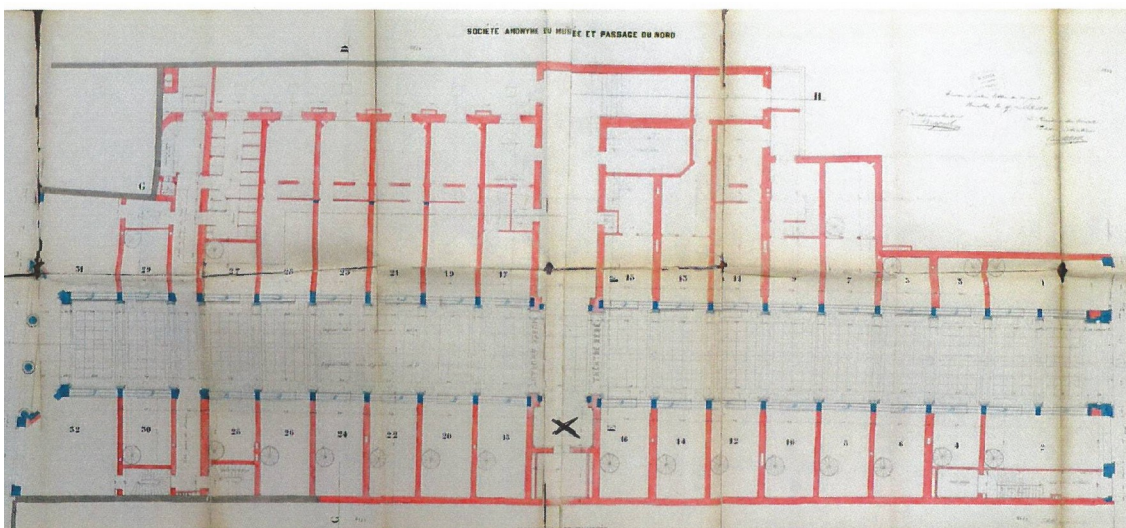
L'arrêté du 13 mars 1995 classe comme monument la façade avant donnant sur la place de Brouckère, la façade arrière donnant sur la rue Neuve 40-44, les façades intérieures, le pavement ainsi que de la verrière de la couverture du Passage du Nord.

Demande et contexte

Cette galerie de style éclectique a été réalisée en 1881-1882 selon les plans de l'architecte Henri Rieck, suite aux travaux de voûtement de la Senne et à la création des boulevards du Centre.

Depuis une dizaine d'années, elle fait l'objet d'une campagne de remise en valeur qui se poursuivra bientôt par la restauration des façades et le renouvellement de l'éclairage. La présente demande est liée à l'organisation intérieure des bâtiments et vise la restitution d'une circulation verticale dans la travée centrale, côté sud (accès situé sous la passerelle). Ces travaux ont pour but de desservir depuis la galerie les espaces des étages, qui sont aujourd'hui uniquement accessibles depuis l'hôtel Métropole voisin.

Cette travée était originellement occupée par un ascenseur donnant accès au « Musée du Nord ». Très vite, le musée dut fermer ses portes par manque de public. Les espaces désormais disponibles furent, à partir de 1910, occupés par l'hôtel Métropole et ce durant plus d'un siècle, jusqu'à ce qu'ils soient récemment rétrocédés. A l'heure actuelle, les exploitants du Passage du Nord envisagent la reconversion éventuelle des étages en logements, ce qui suppose de rétablir un accès direct depuis le rez-de-chaussée qui, entre-temps, avait été occupé par un commerce.



AVB/TP 6139 (1881) : Passage du Nord, plan du rez-de-chaussée (travée concernée marquée d'une croix)

Le projet vise l'installation dans la travée en question d'un escalier en béton et d'un ascenseur (+ exécutoire de fumées en toiture) ainsi que le remplacement de la devanture commerciale existante par une porte en bois en partie pleine, inspirée des autres menuiseries du passage. La porte d'origine n'est malheureusement pas documentée par les plans d'archives conservés à la Ville de Bruxelles.

Avis CRMS

La CRMS approuve le parti du projet car il renoue avec le fonctionnement originel de la galerie et facilitera l'occupation des étages. Sur le plan technique, les interventions proposées n'appellent pas de remarques particulières.

La Commission se prononce donc favorablement sur le projet mais elle demande que la nouvelle porte d'entrée reproduise fidèlement les profils et la finition à la peinture à l'huile des autres menuiseries de la galerie. Les plans d'exécution y relatifs devront être soumis à l'accord préalable de la Direction des Monuments et des Sites.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

Chr. FRISQUE
Président f.f.